

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 067-216703504-20220601-PVAF220601-DE

2022/07
Reçu
Levée

Séance du mercredi 1^{er} juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ, Théo DESCHLER et Jean-Paul SCHOETTEL.

Membres absents excusés : M. Paul KUNTZ, M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

Date de convocation : 6 mai 2022

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

2) Ajout de deux points à l'ordre du jour

Le Président propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour, relatifs respectivement à la cession de parcelles à la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT et à la cession d'une niveleuse.

L'ajout de ces points est approuvé à l'unanimité.

3) Point d'étape sur les travaux d'aménagement de la M351 et de la M228

M. Frédéric VOEGEL, Chef de projets à l'Eurométropole de Strasbourg, en charge du suivi du chantier de l'aménagement multimodal de la M351, fait un point d'étape sur les travaux en cours et à venir.

Il évoque notamment les points suivants :

- La bretelle menant d'Oberschaeffolsheim à Hurtigheim sera mise en service le 27 juin.
- La nouvelle desserte de la casse-autos est en cours de réalisation.
- Des obus datant de la deuxième guerre mondiale ont été mis à jour sur le chantier, ce qui a nécessité l'intervention des services de déminage.
- La nouvelle route d'accès à l'entreprise LINGENHELD sera ouverte au trafic le 6 juin.

- La mise en place des clôtures va prochainement débuter.

Par ailleurs, le bureau de l'Association Foncière est sollicité pour valider les points ci-après :

- Deux barrières seront prochainement installées entre l'infrastructure routière et le périmètre de l'AF. Leur fonctionnement s'effectuera en GSM.
- Le chemin contigu à la casse-autos sera végétalisé, après enlèvement du béton.
- Une réunion se tiendra in-situ le 22 juin prochain à 13 h 30 en présence des membres du bureau, afin de recenser les derniers aménagements et travaux à effectuer.

4) Réfection du chemin d'exploitation Oberweg

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°22/005 du 26 janvier 2022, adoptant le budget primitif 2022,
- **Vu** le devis établi par l'entreprise LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS,

L'un des projets de l'Association Foncière est la réfection du chemin d'exploitation dit Oberweg.

L'entreprise LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS a établi un devis dont le montant est de 105 648,00 € TTC.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

- **AUTORISE** le Président à signer le devis établi par l'entreprise LINGENHELD ENVIRONNEMENT du montant de 105 648,00 € TTC, relatif à la réfection du chemin d'exploitation dit Oberweg.

5) Signature d'une convention de servitude de passage

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le projet de convention de passage proposé par la société FREE,

La société FREE a adressé à l'Association Foncière un projet de convention de passage, relatif à l'occupation de 85,80 mètres linéaires au droit de la M45, dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Après signature, cette convention comportera une durée initiale de douze ans. Au-delà de ce terme, la convention se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de dix années.

2022/08

L'occupant versera à l'Association Foncière une redevance annuelle de 200 € HT.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de passage avec la société FREE et portant sur l'occupation de 85,80 mètres linéaires au sein de parcelles appartenant à l'Association Foncière.

6) Bail à fermage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par un courrier en date du 26 avril 2022, M. Julien MERCKEL a adressé une demande de location de la parcelle suivante :

- Parcelle 17 section 41 (3,94 ares)

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

AUTORISE le Président à signer un bail à fermage avec M. Julien MERCKEL pour l'exploitation de la parcelle cadastrée n°17 section 41.

7) Cession de parcelles à la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT

Ce point est ajourné, le bureau souhaitant faire une contre-proposition à l'entreprise LINGENHELD ENVIRONNEMENT, sur la base d'un prix de 150 €/are.

8) Points divers

- Claude HUMMEL informe le bureau qu'après vérification, il s'avère que les arbres qui ont été coupés en mai 2021 étaient bel et bien implantés sur une parcelle appartenant à l'Association Foncière.

- Un courrier sera adressé à M. Jean-Marc MEY, lui enjoignant de déplacer une benne placée sur un chemin de l'AF.
- La vente de la deuxième niveleuse de l'AF devra être rendue effective auprès de M. Thierry HUBER, par le biais d'une facturation.

M. le Président lève la séance à 12 h 00.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

